



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021 portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 27 juin 2019 autorisant la cession de l'ancien hôtel consulaire de Le Tréport,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Thierry LE MAUFF**, Responsable du Port de Le Tréport, à l'effet de signer :

- l'avenant à la promesse synallagmatique de vente conclue entre la CCI de région Hauts-France et la société ADIM NORMANDIE le 27 juillet 2019, modifiée par avenants en date des 7 janvier et 30 juillet 2021, actant la prorogation de la date de réalisation de ladite promesse de vente jusqu'au 30 juin 2022 ;
- l'acte relatif à la vente de l'ensemble immobilier sis 2 Quai de la République à Le Tréport (76470), figurant au cadastre section AI n°121, pour un montant de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS Hors Taxes et Hors Droits (275 000,00 € HT/HD).

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 13 avril 2022,

**Philippe HOURDAIN**  
Président